



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-046

#### BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE : AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU les articles L.2312-1 à L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,  
VU l'article L.2311-5 alinéa 4 prévoyant le report de manière anticipée au budget du résultat de la section de fonctionnement, du besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, de l'excédent de la section d'investissement ainsi que de la prévision d'affectation,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023 relative au débat d'orientations budgétaires 2023,



**CONSIDERANT** la nécessité d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 dans le cadre du processus budgétaire 2023,  
**CONSIDERANT** l'exposé ci-dessous de Monsieur Pascale LANSON, Adjoint au maire délégué aux Finances :

Conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,  
Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal a la faculté, au titre de l'exercice clos et avant même l'adoption de son compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.  
La reprise du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'Investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de la procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

La reprise anticipée doit être justifiée par la production d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur, et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différences avec les montants repris par anticipation, l'assemblée doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée. Enfin, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 en section d'investissement ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et qu'au vu de la délibération d'affectation.

Monsieur l'adjoint aux finances propose à l'assemblée de reprendre par anticipation au budget primitif 2023 les résultats provisoires de l'exercice 2022 et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2022, conformément au tableau suivant :

<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>			
Recettes de fonctionnement			9 323 091,32
Dépenses de fonctionnement			7 872 155,68
Résultat de l'exercice		Excédent	1 450 935,64
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)		Excédent	3 309 537,08
Résultat de clôture à affecter		Excédent	4 760 472,72
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'investissement			1 351 085,66
Dépenses d'investissement			1 309 963,06
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Excédent	41 122,60
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		Déficit	- 412 989,94
<b>Résultat comptable cumulé : D001</b>		<b>Déficit</b>	<b>- 371 867,34</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (restes à réaliser)			417 080,64
Recettes d'investissement restant à réaliser			191 227,06
Solde des restes à réaliser (recettes- dépenses)			- 225 853,58
<b>Besoin réel de financement</b>			<b>- 597 720,92</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE)</b>			
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068			597 720,92
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne budgétaire R002 du budget N+1)			4 162 751,80
<b>TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE :</b>			<b>4 760 472,72</b>
<b>TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents fonctionnements capitalisés
	4 162 751,80	371 867,34	597 720,92



Envoyé en préfecture le 20/04/2023  
Reçu en préfecture le 20/04/2023  
Publié le  
ID : 045-214502866-20230414-DEL\_2023\_04\_046-DE

**DECIDE :**

- de reprendre par anticipation au budget primitif 2023 les résultats provisoires de l'exercice 2022, et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement et d'investissement de clôture 2022, conformément au tableau figurant ci-dessus.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

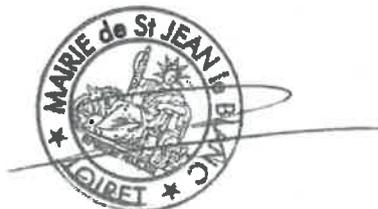
*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023

M. CHARPENTIER, Maire,

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié le :





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-047

#### BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,  
CONSIDERANT le projet de budget primitif 2022 de la Commune proposé par Monsieur le Maire communiqué aux Conseillers Municipaux et exposé par Monsieur LANSON, Adjoint au maire de Saint-Jean-le-Blanc,  
CONSIDERANT que le projet de budget primitif 2023 s'établit comme il suit :



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023
Chapitre 013 : Atténuations de charges	7 250,00 €
Chapitre 70 : Produits des services	1 009 945,00 €
Chapitre 73 : impôts et taxes	85 002,00 €
Chapitre 731 : Fiscalités locales	6 275 794,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 524 487,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	224 000,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €
<i>Dont cessions</i>	0,00 €
<b>TOTAL Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>9 126 478,00 €</b>
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	80 000,00 €
Chapitre 002 : Excédent reporté	4 162 751,80 €
<b>TOTAL Recettes de Fonctionnement</b>	<b>13 369 229,80 €</b>

### II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 591 341,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	4 882 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	196 723,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	679 919,00 €
Chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	4 100,00 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	2 000,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	0,00 €
<b>TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>8 356 083,00 €</b>
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	450 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	4 563 146,80 €
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>13 369 229,80 €</b>

## II – RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	reports	Total 2023
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	875 185,92 €	52 576,06 €	927 761,98 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissements	100 000,00 €	138 651,00 €	238 651,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Recettes Réelles Investissement</b>	<b>975 185,92 €</b>	<b>191 227,06 €</b>	<b>1 166 412,98 €</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 563 146,80 €	0,00 €	4 563 146,80 €
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>5 988 332,72 €</b>	<b>191 227,06 €</b>	<b>6 179 559,78 €</b>

## IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	reports	Total 2023
Chapitre 10 : Dotation fonds divers et réserves	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	453 100,00 €	103 342,00 €	556 442,00 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	398 000,00 €	0,00 €	398 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 009 265,00 €	223 232,53 €	1 232 497,53 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	2 965 246,80 €	90 506,11 €	3 055 752,91 €
OPSF2021 : Opération vestiaire et Club House	355 000,00 €	0,00 €	355 000,00 €
<b>TOTAL Dépenses Réelles Investissement</b>	<b>5 310 611,80 €</b>	<b>417 080,64 €</b>	<b>5 727 692,44 €</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
Chapitre 001 : Solde exécution investissement reporté	371 867,34 €	0,00 €	371 867,34 €
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>5 762 479,14 €</b>	<b>417 080,64 €</b>	<b>6 179 559,78 €</b>

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

**DECIDE :**



Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le



ID : 045-214502866-20230414-DEL\_2023\_4\_047B-BF

- d'adopter le budget primitif 2023 de la Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

• Nombre de membres en exercice	:	29
• Nombre de membres présents	:	24
• Nombre de suffrages exprimés	:	29 (5 procurations)
• POUR	:	23
• CONTRE	:	6
• Blancs	:	0
• Abstentions	:	0

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023

M. CHARPENTIER, Maire,

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié le :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.**

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés** :

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### **DELIBERATION n°2023-04-048**

#### **BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE : BUDGET PRIMITIF 2023**

**Le Conseil Municipal,**  
**VU** l'instruction M4 relative à la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel et commercial,  
**VU** les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,  
**VU** la délibération du 27 septembre 2016 créant le budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023 concernant le débat d'orientation budgétaire 2023,



**CONSIDERANT**, le projet de budget primitif 2023 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » proposé par Monsieur Thierry CHARPENTIER, Maire, à la commission de finances du 04/04/2023,

**CONSIDERANT**, le rapport de présentation du budget primitif 2023, annexé à la présente délibération,

### **I - RECETTES D'EXPLOITATION**

<b>Chapitres</b>	<b>MONTANT BP 2023</b>
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00</b>

### **II – DEPENSES D'EXPLOITATION**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant du BP 2023</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	877,00
69 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	40,00
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	5 083,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00</b>

### **III – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT BP 2022</b>
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	5 083,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 083,00</b>

### **IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT BP 2022</b>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 083,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 083,00</b>



Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

SLO

ID : 045-214502866-20230414-DEL\_2023\_04\_048-BF

### DECIDE :

- **D'adopter** le budget primitif 2023 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque », tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

• Nombre de membres en exercice	:	29
• Nombre de membres présents	:	24
• Nombre de suffrages exprimés	:	29 (5 procurations)
• POUR	:	29
• CONTRE	:	0
• Blancs	:	0
• Abstentions	:	0

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023

M. CHARPENTIER, Maire,

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié le :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-049

#### FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2023

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,  
Vu l'état 1259 COM comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,  
Considérant les montants portés sur cet état,  
Considérant le montant des allocations compensatrices revenant à la commune,  
Considérant que le taux de taxe d'habitation, figé de 2021 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans,  
Considérant le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2023 est estimé à 5 271 027 €, en tenant compte des bases d'imposition prévisionnelles établies par les services fiscaux.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2022 et le taux de taxe d'habitation à son niveau de 2020,

**DECIDE :**

- De maintenir le taux d'imposition de la taxe d'habitation à **16,46%**, niveau établi en 2020,
- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, appliqués en 2022, à savoir :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	Sans objet	<b>16,46%</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46,05%	<b>46,05%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,93%	<b>68,93%</b>

**CHARGE :**

Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023

M. CHARPENTIER, Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-050

#### REVISION DE L'AP/CP 202101 POUR LA CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE ET D'UN CLUB HOUSSE AU STADE DE FOOTBALL LIONEL CHARBONNIER

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 97-175 DU 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

VU la délibération du 18 décembre 2020 n°2020-12-096, ayant dans le cadre du budget primitif 2021, ouvert une autorisation de programme – crédits de paiement pour la construction d'un vestiaire et d'un club house au stade Lionel Charbonnier comme suit :



Montant des AP		Montant des CP		
AP202101 Construction vestiaires et club house stade de foot Lionel Charbonnier	Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiements 2022	Crédits de paiement 2023
<b>Montant Dépense</b>	<b>850 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>Financement Prévisionnel</b>	<b>850 000,00 €</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	850 000,00 €	50 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
	<b>850 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>

Vu la délibération du 25 Juin 2021 n°2021-06-038, approuvant une première révision à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2021 comme suit :

Montant des AP		Montant des CP		
AP202101 Construction vestiaires et club house stade de foot Lionel Charbonnier	Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiements 2022	Crédits de paiement 2023
<b>Montant Dépense</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>Financement Prévisionnel</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	1 000 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>

**CONSIDERANT** la nécessité de réviser cette autorisation de programme,

**DECIDE :**

- de réviser l'AP202101 de la façon suivante :



Montant des AP		Montant des CP		
AP202101 Construction vestiaires et club house stade de foot Lionel Charbonnier	Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Montant Dépense	1 100 000,00 €	0,00 €	355 000,00 €	745 000,00 €
Financement Prévisionnel	1 100 000,00 €	2022	2023	2024
Emprunt	0,00 €			
Subvention	0,00 €	0,00 €	355 000,00 €	745 000,00 €
Autofinancement	1 100 000,00 €			
	1 100 000,00 €	0,00 €	355 000,00 €	745 000,00 €

#### RESULTATS DU VOTE :

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 29 (5 procurations)
- POUR : 23
- CONTRE : 6
- Blancs : 0
- Abstentions : 0

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*



Fait en Mairie, le 18.04.2023

M. CHARPENTIER, Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-051

#### BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Associative du 16 mars 2023,

#### DÉCIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :



<b>NOM</b>	<b>Montant SUBVENTION (€)</b>
<b>SUBVENTIONS ORDINAIRES</b>	
<b>SOCIÉTÉ HORTICULTURE ORLÉANS LOIRET</b>	1 600,00
<b>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS</b>	800,00
<b>ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE - CATM</b>	200,00
<b>UNION DES COMBATTANTS SAINT-JEAN-LE-BLANC</b>	400,00
<b>LES P'TITS ZOUZOUX</b>	500,00
<b>LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT</b>	100,00
<b>ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS DU LOIRET</b>	100,00
<b>ASSOCIATIONS DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS</b>	200,00
<b>LE PETIT FORT</b>	500,00
<b>COMITÉ DE JUMELAGE</b>	6 000,00
<b>F.C.P.E</b>	500,00
<b>ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 45)</b>	490,00
<b>MAISON FAMILIALE RURALE D'EDU DE FÉROLLES</b>	70,00
<b>FOYER SOCIO-ÉDUCATIF JACQUES PRÉVERT</b>	319,00
<b>COLLÈGE JACQUES PRÉVERT - VOYAGE SCOLAIRE</b>	2 000,00
<b>MAISON FAMILIALE RURALE DE CHAINGY</b>	70,00
<b>CAMPUS DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT</b>	70,00
<b>LES AMIS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE</b>	4 000,00
<b>FÊTES ET LOISIRS</b>	7 000,00
<b>ASSOCIATION POUR LA MICRO-INFORMATIQUE (AMIS)</b>	1 100,00
<b>OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE SAINT-JEAN-LE- BLANC</b>	1 100,00
<b>LE CARRÉ COULEURS</b>	1 000,00



ZIKAK ASTER TWIRLING	2 700,00
SAINT-JEAN-LE-BLANC TENNIS	7 000,00
ASL JUDO JUJITSU MUSCULATION	14 000,00
LES AVENTURIERS DE L'ARC PERDU	1 700,00
SAINT-JEAN-LE-BLANC BASKET	16 000,00
FOOTBALL CLUB DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	50 000,00
SAINT-JEAN BIEN-ÊTRE LOISIRS ACTIFS	1 400,00
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	3 000,00
KARATÉ DO SAINT-JEAN-LE-BLANC	6 800,00
SUD LOIRE TENNIS DE TABLE 45	3 000,00
DANSE DE SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-LE-BLANC	300,00
GOLF CLUB ALBIJOHANNICIEN	300,00
O.P. 45	10 000,00
UNION SPORTIVE ALBIJOHANNICIENNE ET DIONYSIENNE	2 000,00
AIDES DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE ORLÉANS	150,00
BULLES DE SONS	250,00
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	100,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	150,00
SOS AMITIÉ CENTRE	200,00
SECOURS POPULAIRE FÉDÉRATION DU LOIRET	200,00
PIROGUE 2000	1 800,00
LES AMIS DE KOMTOÉGA	1 800,00
LES RESTOS DU COEUR	200,00
ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	800,00



<b>CLUB DE L'AMITIÉ SAINT-JEAN</b>	<b>2 000,00</b>
<b>CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU LOIRET</b>	<b>100,00</b>
<b>RÉSERVE</b>	<b>2 500,00</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>156 569,00</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
<b>SOCIÉTÉ HORTICULTURE ORLÉANS LOIRET</b>	<b>200,00</b>
<b>DES RÊVES POUR YANIS</b>	<b>1 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>157 769,00</b>

- les crédits nécessaires à la dépense figurent au budget primitif 2023, au compte 65748 = Subventions pour un montant total de **157 769 €**.

**RESULTATS DU VOTE :**

• POUR	:	23
• CONTRE	:	0
• Blancs	:	0
• Abstentions	:	6

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023

M. CHARPENTIER, Maire,





Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

S'LO

ID : 045-214502866-20230414-DEL\_2023\_04\_052-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### **DELIBERATION n°2023-04-052**

#### **ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal,

**APRES** avoir entendu les explications de M. LANSON, Adjoint au Maire qui expose que :

- Le CCAS est un établissement public administratif de la commune de Saint-Jean-le-Blanc, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie principalement,
- En tant qu'établissement autonome, rattaché à la commune de Saint-Jean-le-Blanc, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.
- Le CCAS reçoit une subvention de la commune de Saint-Jean-le-Blanc, évaluée annuellement afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2023, il est proposé de lui attribuer une subvention de 130 000 €.



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 045-214502866-20230414-DEL\_2023\_04\_052-DE

S'LO

Vu la délibération n°2023-04-047 du 14/04/2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la commune de Saint Jean le Blanc,

**DECIDE :**

1 - Une subvention de 130 000 € est allouée au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

2- La dépense sera prélevée sur l'exercice 2023, article 657362.

3- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

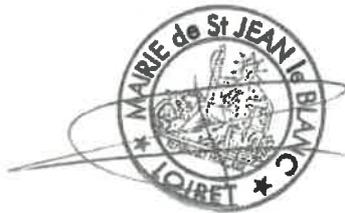
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

**Fait en Mairie, le 18.04.2023**

**M. CHARPENTIER, Maire,**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoints, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-053

#### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE CCAS

Monsieur le Maire expose :

En application des articles L.123-6 et suivants du code de l'action sociale, la Ville de Saint-Jean-Le-Blanc a créé un Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, afin de porter les actions et projets d'aides sociales, animations sociales et de prévention.

Le personnel chargé de l'activité du CCAS est intégré au service de la Mairie de Saint-Jean-le-Blanc.

Afin que le personnel fonctionne dans un cadre juridique adapté, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS et la Ville de Saint-Jean-le-Blanc.

La convention est signée pour un an et renouvelable par tacite reconduction.

Ceci-exposé,



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 045-214502866-20230414-DEL\_2023\_04\_053-DE

S<sup>2</sup>LO

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.512,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**DECIDE :**

- d'approuver la convention de mise à disposition en annexe de la délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

**Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023  
M. CHARPENTIER, Maire,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-054

#### DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA DEMATERIALISATION – CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE COMMUN ENTRE ORLEANS METROPOLE ET CERTAINES COMMUNES ADHERENTES

Les communes de la métropole ont bénéficié dès 2015 des services de la Direction des systèmes d'information et de la dématérialisation mutualisée avec la ville d'Orléans dans le cadre d'une convention cadre de mutualisation et par le biais de prestations assurées sur la base de conventions particulières. Orléans Métropole, la Ville d'Orléans et certaines communes jusqu'à présent adhérentes aux services de la Direction des Systèmes d'Information, souhaitent créer un service commun métropolitain au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette démarche a pour objectif, dans le cadre d'une bonne organisation des services :

- d'optimiser les moyens humains, financiers et matériels mis en œuvre par ces collectivités ;
- de renforcer les synergies entre elles ;
- d'améliorer l'efficacité de leur action.

Plus précisément feraient parties du service commun :

- Orléans métropole



- Orléans, Ingré, Olivet, Saint-Jean de Braye, Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Boigny-sur-Bionne, Chanteau, Saint Cyr en Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean Le Blanc, Semoy et la Chapelle Sait Mesmin (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023).

Pour le service commun DSID, la convention nécessaire précise notamment les modalités de refacturation entre les collectivités et la durée de la convention à savoir 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

**Ceci exposé,**

- . Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4-2
- Vu le décret 2017-686 du 28 avril 2017 portant création de la métropole dénommée « Orléans métropole »
- Vu l'avis favorable du comité social territorial du 3 avril 2023,

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver** la convention de mise en œuvre d'un service commun entre Orléans Métropole et les communes d'Orléans, Ingré, Olivet, Saint-Jean de Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Boigny-sur-Bionne, Chanteau, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-Le-Blanc et Semoy puis La Chapelle-Saint-Mesmin ;
- **autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à l'adhésion à ce service commun ;
- **autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à signer lesdites conventions et avenant;
- **imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la Mairie.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*



Fait en Mairie, le 18.04.2023  
M. CHARPENTIER, Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-055

#### MODIFICATION DU REGLEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal,

VU le règlement des assistantes maternelles,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour ce règlement et d'y apporter des modifications nécessaires au bon fonctionnement du service,

VU le projet de règlement modifié,

APRES AVIS FAVORABLE du CST date du 3 avril 2023,



**DECIDE :**

- **d'approuver** le règlement des assistantes maternelles, modifié, tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

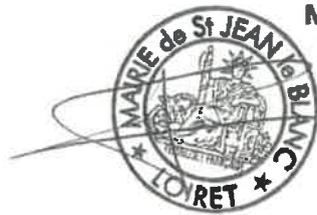
**Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023  
M. CHARPENTIER, Maire,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-056

#### EN SCENE : AIDES AUX COMMUNES POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES 2023-2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la possibilité d'octroi d'une subvention par le Département du Loiret dans le cadre du dispositif « En Scène », à hauteur de 40 % des cachets artistiques. Un dossier est à déposer avant le 30 avril 2023.

**CONSIDERANT** que deux des spectacles de la saison culturelle 2023-2024 de la Ville sont susceptibles d'être subventionnés par le Département du Loiret



### **DÉCIDE :**

- **de solliciter** une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du dispositif « En Scène » pour les spectacles suivants :

- **Titre du spectacle : « Le grand Méchant Renard »**  
(avec 1 séance scolaire le vendredi 19 avril 2024 et 1 séance tout public le samedi 20 avril 2024 à 15h)
- **Titre du spectacle : « Sauve-Mouton »**  
(1 atelier en milieu scolaire et 1 séance tout public le samedi 24 février 2024 à 15h)

Pour un montant total de 3 112,19 € (dont 2 405€ de cachets artistiques).

**Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023  
M. CHARPENTIER, Maire,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 14 avril deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 avril 2023.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

**ABSENTS excusés :**

Mme Delphine MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Nicolas BOURGOGNE	a donné procuration à	M. ASSELOOS
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. POISSON
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	Mme AMINATOU

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2023-04-057

#### AIDE AUX SALONS ET EXPOSITIONS ARTISTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures se déroulant du vendredi 16 juin au dimanche 25 juin 2023 inclus au Château de Saint Jean le Blanc,

**CONSIDERANT** la possibilité d'octroi d'une subvention par le Département du Loiret au titre de : l'« Aide aux salons et expositions artistiques » à hauteur de 30% des dépenses subventionnables, puisqu'elle répond aux critères d'éligibilité du Département pour une exposition à caractère cantonal ou départemental,



**CONSIDERANT** que l'Exposition accueillera au total 19 artistes et les travaux des deux associations artistiques de la commune (12 peintres et 7 sculpteurs ou sculptrices). Parmi les artistes nous accueillerons des artistes avec une certaine notoriété (internationale et nationale) mais aussi des amateurs. Certains des artistes proposeront également des techniques et des concepts artistiques innovants.

**CONSIDERANT** que pour cette 28<sup>ème</sup> édition, il sera proposé au Département du Loiret de remettre un Prix du Conseil Départemental, en plus des Prix attribués par la Ville de Saint-Jean-le-Blanc (Prix de la Ville peinture, Prix de la Ville sculpture et Prix du public).

**CONSIDERANT** que le coût total de l'Exposition Artistique Municipale 2023 est de 7 000 €.

### **DÉCIDE :**

- **de solliciter** une subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures du vendredi 16 juin au dimanche 25 juin 2023 au Château de Saint-Jean-le-Blanc.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
Pour copie conforme :

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*

Fait en Mairie, le 18.04.2023  
M. CHARPENTIER, Maire,

